

---

## Procès-verbal de la fête célébrée pour l'inauguration des bustes de Marat et Le Peletier dans la commune d'Yerres, district de Corbeil, lors de la séance du 4 ventôse an II (22 février 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Procès-verbal de la fête célébrée pour l'inauguration des bustes de Marat et Le Peletier dans la commune d'Yerres, district de Corbeil, lors de la séance du 4 ventôse an II (22 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794 ) pp. 329-330;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1964\\_num\\_85\\_1\\_32297\\_t1\\_0329\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32297_t1_0329_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

] 9

La société populaire de la commune d'Yerres, district de Corbeil, envoie à la Convention le procès-verbal de la fête qui a eu lieu dans cette commune, pour l'inauguration des bustes de Lepeletier et Marat.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique (1).

[La Sté popul. d'Yerres, au présid. de la Comm.: 9 pluv. II] (2)

« Citoyen, je t'envoie ci-joint, le procès-verbal de l'inauguration des bustes de Marat et Le Peletier que la Société conjointement avec la commune ont célébré le 20 nivôse dernier.

Tous nous étions de cœur à cette cérémonie, et la Convention peut être certaine que dans notre petite commune, elle peut compter autant de vrais républicains que d'habitants. Malheur au traître qui nous tromperoit. S. et F. »

J.J. DAVID (présid.), LIONET (secrét.).

[P.-V. de la fête du 20 niv. II]

Ce jour la société populaire d'Yerres voulant célébrer l'inauguration des bustes de Marat et Le Peletier dans le lieu de ses séances, a arrêté en sa dernière assemblée qu'il seroit célébré une fête en l'honneur de ces deux martyrs de la liberté; que les citoyens de cette commune seroient invités d'aider de tous leurs moyens, les membres de la Société populaire, pour remplir dignement ce vœu, et qu'enfin les Sociétés populaires des communes qui nous environnent au nombre de onze, seroient invitées de députer plusieurs de leurs membres pour assister à la fête civique indiquée au décadi 20 nivôse. Les dix jours qui ont précédé cette fête patriotique ont été signalés par des travaux dont le spectacle intéressoit les âmes vraiment républicains; on a vu les citoyens de cette commune s'empres- ser à l'envi et employer tous les moments aux préparatifs nécessaires. Les hommes s'occupaient à former un triple amphithéâtre sur la place de la liberté et autour de cet arbre chéri que les Sans culottes d'Yerres arrosoient sans regret de leur sueur; les femmes dans la nef de leur ci- dévant église, devenue pour la première fois l'atelier de la Raison dressaient des guirlandes, les enfants à côté de leurs mères, mêloient le lierre à l'if pour en former des cordons de décorations, et tous s'animoient au travail par cette chanson patriotique, ce cantique sacré des répu- blicains, l'hymne marsillais. Le temple de la Raison étoit divisé en deux parties par un bel arc dont l'effet nouveau étoit dû à l'enlèvement de ces grilles symbole de ces odieuses distinc- tions qui ne doivent plus exister dans le temple de l'Égalité. La décoration étoit simple et de bon goût; à la place d'un groupe d'anges on avoit substitué le mot *Unité* et des peintures de saints étoient remplacées d'un côté par les mots *République française*, et par ceux-ci de l'autre, *Union fait notre force*; au milieu se trouvoit le tableau des droits de l'homme sur sept pieds

de hauteur, un drapeau aux trois couleurs cou- ronnoit le dessus, et sembloit annoncer que c'est pour ces droits sacrés que les républicains com- battent les tyrans; des festons de verdure, et plusieurs rangs de guirlandes décorent égale- ment l'autre portion du temple. Le décadi 20 nivôse plusieurs boîtes annoncèrent au loin, dès la pointe du jour, aux communes voisines l'ou- verture de la fête, à onze heures les députés de l'administration de Corbeil, et des communes voisines s'y trouvèrent réunis; alors la marche réglée d'avance commença. Sur un char élevé, et décoré des attributs de la liberté étoient placées trois jeunes filles; l'une c'étoit Bellone un casque en tête, et la pique à la main, surmontée d'un bonnet rouge, protégeoit la liberté et l'égalité représentées par deux jeunes filles qui l'une et l'autre se trouvoient un peu en-dessous d'elle sur des gradins; à leurs pieds étoit un des en- fants de la commune, estropié dans les combats, le brave volontaire nommé Chaponais avoit sur la tête une couronne dont sa commune lui avoit fait don. Cette marche étoit ouverte par une musique guerrière; de jeunes filles groupées par six et toutes vêtues en blanc, marchaient en- suite sur deux files, l'une d'elles placée au mi- lieu, portoit une bannière sur laquelle étoit gravé un article des droits de l'homme; une semblable bannière distinguoit chaque groupe et étoit portée par une des jeunes filles; les femmes vêtues en blanc et les hommes égale- ment groupés paroissoient ensuite, et portoient aussi de ces bannières qui se trouvoient être au nombre de trente-cinq; à ces groupes succédoient les bustes de Marat et de Le Peletier; les dépu- tés des communes mêlés avec les membres de la Société populaire, et de la municipalité précé- doient le char qui étoit suivi par d'autres mem- bres des dites sociétés populaires, et du Conseil général de la Commune; on y voyoit après eux les attributs de l'agriculture, une charrue con- duite par un laboureur et une herse par le sem- seur; enfin la marche étoit fermée par un deta- chement de la garde nationale d'Yerres réduit à un nombre peu considérable depuis que cette commune a fourni plus de cent de ses enfants pour combattre les tyrans. Ce cortège que la pompe et la gaieté rendoient également intéres- sant a fait plusieurs stations sur des places em- bellies d'avance par des emblèmes de la liberté; à chacune d'elles on a chanté des hymnes en l'honneur de la liberté et de ses martyrs; enfin arrivé au pied de l'arbre qui lui est consacré le Président de la Société populaire d'Yerres a fait un discours énergique conçu en ses termes :

« Citoyens.

Vous les voyez devant vous ces deux martyrs de la liberté, eh bien que cette présence au- guste augmente, s'il est possible, ce feu sacré, cet amour de la Patrie qui brûle dans toutes vos âmes. Serrons-nous autour de l'arbre chéri de la liberté, et soyons tous tellement à la hauteur de la Révolution qu'entre Marat, Le Peletier, et nous, il n'y ait que la mort de différence. »

Cet éloge funèbre a été vivement applaudi. Rentrés au temple de la Raison, le citoyen Lan- glois, membre de l'administration de Corbeil a pris la parole et il a développé [sic], avec au- tant de chaleur que d'éloquence, les abus de la féodalité, les crimes du fanatisme et les bien-

(1) P.V., XXXII, 111, B<sup>o</sup>, 4 vent.

(2) F<sup>o</sup> I 84, doss. 2479.

faits de la Révolution. Ce discours qui a ému tous les cœurs a été couvert d'applaudissements; on a répété l'hymne chéri des Marseillais; immédiatement après ces chants d'allégresse, on est revenu à l'arbre de la liberté, et une danse circulaire et prolongée autour de cet arbre adoré, a laissé le temps de dresser des tables et de servir un banquet républicain où s'est réuni à trois heures, un nombre d'environ 500 patriotes. Il a été suivi de chansons patriotiques et de ces cris mille fois répétés, de *Vive la Liberté, Vive l'Égalité*, la Sainte Montagne, la Convention sauveur du peuple et de la Patrie, le tout prononcé avec cette énergie et cet enthousiasme qui n'animent que les vrais républicains, enfin on s'est rallié encore une fois autour de l'arbre de la liberté; pour revenir ensuite au temple de la Raison. On l'a trouvé entièrement débarrassé des tables et très artistiquement illuminé, ce temple offroit alors une salle de bal, où tous les âges ont figuré. Cette fête qui n'a été troublée par aucun désordre, s'est prolongée jusques au lendemain, et la commune après en avoir réglé et arrêté les frais a remarqué avec satisfaction que la totalité pouvoit en être acquitée par le seul produit des sacrifices volontaires de tous les citoyens, sans être obligés d'avoir recours aux fonds que pouvoit procurer les différents objets qui sont à sa disposition et qu'elle a cru devoir réserver pour l'acquittement des dépenses concernant la chose publique.

## 20

Les administrateurs du district de Vire annoncent à la Convention nationale qu'ils lui envoient 36 marcs 3 onces 1 gros d'argenterie, et que précédemment ils en ont envoyé à la Monnoie 471 marcs 3 onces, provenant des églises de leur district.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi à l'administration des domaines nationaux (1).

## 21

Les officiers municipaux de la commune de Charmont invitent la Convention de rester à son poste jusqu'à la paix, et annoncent qu'ils ont envoyé au district les dépouilles de leur église, 42 chemises et 31 paires de bas, pour les défenseurs de la Patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Charmont, 11 pluv. II] (3)

« Citoyen président,

Les officiers municipaux de la dite commune informent la Convention nationale qu'ils ont déposé à leur district, savoir : 6 marcs 3 onces et demi d'argenterie et 90 livres de cuivre, le tout provenant du dépouillement du despotisme et de leur église, servant actuellement pour lire les lois toutes les décades.

(1) P.V., XXXII, 111. B<sup>in</sup>, 4 vent.; C. Eg., n° 554; J. Sablier, n° 1157.

(2) P.V., XXXII, 112. B<sup>in</sup>, 4 vent.

(3) C 293, pl. 961, p. 29.

Vous informent en outre qu'en se conformant à une de vos lois, ils ont déposé audit district pour être distribué aux défenseurs de la République, 42 chemises usagées d'hommes, presque neuves, et 31 paires de bas de laine tous neufs, et ont fait conduire audit district une de leurs cloches à leurs frais, et nous espérons avoir insertion au Bulletin, et nous invitons la Convention à rester à son poste jusqu'à la paix. S. et F.»

N. RICHÉ (présid.), P. LAURENT (agent nat.), J.B. LE MINEUR (membre), Jean GÉRARDIN, F.S. LE FÈVRE (membre), B. EYMAUR, C. BOURSILLIER (membre), J.B. DROLE, V. PARADIS (membre), Jean HUGNY, J.B. LECUYER (membre), LAGRUE, Jean Nicolas OUDOT, Nicolas ARNOUX, Pierre MILLOT, DUASSUER (secrét. greffier).

## 22

Le directoire du district de Cérilly fait part à la Convention qu'il vient de faire un nouvel envoi de 141 marcs d'argent, et que, sous quinzaine, il en aura encore autant.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

## 23

Les officiers municipaux de la commune de Banize, district d'Aubusson, font part à la Convention, que cette commune a banni de son sein la mendicité, en se chargeant de nourrir ses pauvres; et qu'elle a déposé au district l'argenterie de son église, et donné, pour les défenseurs de la Patrie, 87 chemises, 4 paires de souliers, 6 paires de bas, 19 draps, et 171 liv. en assignats.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Banize, 30 niv. II. A la Conv.] (3)

« Nous nous empressons, citoyens de vous faire part de l'esprit républicain qui règne dans notre petite commune, nous pouvons vous assurer 1° qu'elle a approuvé avec les plus vifs applaudissements les mesures que vous avez prises contre tous les satellites des tyrans et les ennemis intérieurs du bien public par votre décret salutaire du 14 frimaire dernier qui établit un gouvernement provisoire et révolutionnaire qui [2 mots illisibles] à toutes leurs entreprises. Elle vous félicite sans cesse sur vos travaux et vous invite à rester à votre poste au moins jusqu'à la paix.

2° Qu'elle a célébré une fête civique en honneur de la prise de l'infâme Toulon qui a été suivie des chants guerriers et des cris souvent répétés de Vive la Montagne, Vive la Convention nationale, Vive la République une et indivisible, chacun embrassant ensuite successivement l'arbre chéri de la liberté.

3° Que depuis en tout deux mois, elle a aboli la mendicité et s'est chargée de nourrir tous ses pauvres pour poursuivre l'exécution de son arrêté pris en conséquence. Elle a établi un bureau

(1) P.V., XXXII, 112. B<sup>in</sup>, 4 vent.

(2) P.V., XXXII, 112. B<sup>in</sup>, 4 vent.

(3) C 293, pl. 961, p. 25.